



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 487-1-U

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 487-1-U adopté par le conseil municipal le 16 janvier 2019 a été certifié conforme par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu le 12 février 2019.

Règlement no 487-1-U : Règlement omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 25 février 2019

Rémi Raymond, LL.B., B.A.
Greffier